

PROCEDURE D'INSCRIPTION

DEMANDE D'INSCRIPTION par la famille

Documents à joindre au dossier :

- ◆ dossier de demande d'inscription dûment rempli et signé.
- ◆ une lettre de motivation adressée au chef d'établissement Clarisse Dargnies (*intentions précises de la demande d'inscription, la formation spirituelle, et tout autre renseignement que vous jugez utile de faire connaître*).
- ◆ photocopie du livret de famille (*toutes les pages remplies*) ou acte de naissance.
- ◆ 1 photo d'identité à coller sur le dossier.
- ◆ photocopies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours.
- ◆ 1 chèque bancaire ou postal séparé, établi à l'ordre de : **O.G.E.C. Notre Dame de Sion** de **35 €** pour frais d'ouverture de dossier (*cette somme reste acquise à l'école quelle que soit la décision prise*).

Votre demande sera prise en compte uniquement si toutes ces pièces sont dans le dossier.

INSTRUCTION DU DOSSIER par l'Etablissement

Après consultation du dossier et en fonction des places disponibles, vous recevrez :

‣ **une proposition de rendez-vous pour un entretien**

Sinon, votre dossier est placé sur liste d'attente et il vous revient de contacter l'école afin de connaître l'évolution de votre demande. Vous devez nous envoyer régulièrement les bulletins scolaires.

INSCRIPTION

- 1.) La demande d'inscription est enregistrée** après entretien, accord du chef d'établissement et réception sous quinzaine des pièces complémentaires qui vous seront demandées.
- 2.) L'inscription deviendra définitive à la réception du bulletin du troisième trimestre, de l'avis de passage**, du certificat de radiation et pour les enfants provenant d'établissement privé, d'un exeat.